

'Diamant noir du Vaucluse' cristallise les ambitions du territoire



La première marque collective de truffe noire de France vient d'être créée par cinq trufficulteurs du Vaucluse. 'Diamant noir du Vaucluse' garantit fraîcheur et qualité dans le premier département producteur de l'hexagone.

Il s'agit de protéger la <u>truffe</u> noire du Vaucluse et de mieux informer le consommateur à travers une marque collective. Cinq trufficulteurs du Vaucluse, engagés dans une démarche de qualité, de transparence et de respect, s'emploient à promouvoir le meilleur de la truffe noire. La 'tuber melanosporum' promet l'excellence en matière d'arôme. Ces truffes sont produites à Saint-Didier, Saint-Saturnin-lès-Apt, Vaison-la-Romaine, Cabrières-d'Avignon ou Pernes-les-Fontaines, sous la houlette du syndicat des producteurs de truffe du Vaucluse et de sa présidente Véronique Michelet. Un cahier des charges garantit leur origine, leur mode de production sans pesticides et surtout leur fraîcheur.



Fraîcheur, maturité, qualité

Plus la truffe est fraîche, plus son arôme est puissant. C'est pourquoi l'association s'engage à dater les truffes et à ne proposer à la vente que des truffes de moins d'une semaine. La truffe noire ne l'est pas à sa naissance. Elle passe du blanc au gris, puis au gris foncé, jusqu'à ce beau noir violet de la truffe vraiment mûre. La puissance aromatique est fonction de la maturité. Seules les truffes vraiment noires sont proposées et les trufficulteurs les canifent pour présenter l'intérieur. « Nous nous engageons à ne proposer sous la marque 'Diamant Noir du Vaucluse' que nos meilleures truffes, les plus savoureuses, issues de notre terroir », précise l'association.



A Cabrières- d'Avignon en présence de l'édile Delphine Cresp, lancement de la marque 'Diamant noir du Vaucluse' à l'initiative du syndicat des producteurs de truffe du Vaucluse. Crédit photo: Delphine Cresp.

C'est dans le Vaucluse que la culture de la truffe est née

Climat méditerranéen, terre pierreuse calcaire, le terroir vauclusien est celui de la meilleure tuber

Ecrit par le 10 novembre 2025

melanosporum. Si le nom vulgaire de la tuber melanosporum est 'truffe du Périgord', c'est bien dans le Vaucluse qu'est née la trufficulture. « En 1808, Joseph Talon eu l'idée, pour obtenir des truffes, de planter des glands sur ses terres à Saint Saturnin lès Apt. Son succès fut imité, les monts de Vaucluse se couvrirent de chênes et le département est toujours, deux siècles plus tard, au centre de la trufficulture. Les deux plus gros marchés professionnels s'y tiennent, à Carpentras et Richerenches », rappelle l'association.

Retrouvez les trufficulteurs en cliquant ici.

Envolée record des cas de Covid dans le Vaucluse





Alors qu'Olivier Véran, ministre de la Santé, assurait il y a peu que « nous étions en train d'atteindre le pic » épidémique, le Vaucluse affiche des taux d'incidence inédit dans le département. Ainsi, après les 'records' constaté en semaine 48 (594 cas pour 100 000 habitants), le taux d'incidence atteint désormais 834 en semaine 49 (du lundi 6 au dimanche 12 décembre), contre 503 pour la moyenne nationale. Un chiffre supérieur au 'pic' constaté dans le département en novembre 2020 (un peu plus de 700).

Proportionnellement ce sont les Vauclusiens de 30 à 39 ans (1 187 cas pour 100 000 personnes) et les 10 à 19 ans (1 108) qui sont les plus infectés. En général, les taux d'incidence les plus élevés concernent principalement les moins de 59 ans. Succès de la vaccination (?), les plus de 70 ans semblent finalement être les mieux protégés.

Côté territoire, c'est dans la communauté de communes d'Aygues-Ouvèze en Provence que le taux d'incidence est le plus fort en Vaucluse où, à l'exception de Ventoux-Sud (-13,88% en une semaine), tous les secteurs sont en hausse (voir carte ci-dessous).

Hausse des décès en 1 semaine

Aujourd'hui 237 personnes sont hospitalisées dont 20 en réanimation et soins intensifs (moyenne d'âge 66 ans, 1 patient vacciné). C'est 9 de plus que la semaine précédente. Par ailleurs, 150 se trouvent en hospitalisation conventionnelle (+32 personnes en 7 jours) et 67 en soins de suite et réadaptation (+16 personnes en 7 jours).

Pour la semaine 49, on déplore également 15 décès liés au Covid, contre 3 décès semaine 48, portant ainsi à 1 202 le nombre de décès en Vaucluse depuis le début de la pandémie.

15% de non-vaccinés

Enfin, au 9 décembre 2021, les données transmises par Santé publique France concernant le département de Vaucluse affichent, après rectification en tenant désormais compte du lieu de résidence des personnes vaccinées en lieu et place de leur lieu de vaccination :

- •407 653 personnes soit 84,5% de la population éligible ayant reçu au moins une dose de vaccin (90,5% au niveau national) ;
- •399 784 personnes soit 82,8% de la population éligible (12 ans et plus) disposant d'un schéma vaccinal complet (88,6 % au niveau national) et
- •102 854 personnes de plus de 18 ans ayant reçu une dose de rappel.

Au bilan, 15% de la population vauclusienne n'est à ce jour pas vaccinée.

Changement de locaux pour La Provence



Vaucluse



La rédaction vauclusienne de La Provence a déménagé lundi 13 décembre. Auparavant située au 18 rue de la République, elle a élu domicile au numéro 4 de cette même rue, soit 200 mètres plus loin. Les nouveaux locaux sont beaucoup plus lumineux et permettent comme les anciens d'accueillir du public à la rédaction. Avantage non négligeable à l'heure du numérique, ils sont équipés d'ordinateurs neufs, avec un nouveau réseau informatique. Les archives du journal ont, elles, été transférées à la ville d'Avignon. Aucun changement toutefois pour les lecteurs qui pourront tous les matins retrouver leur journal en kiosque et en numérique.



Ecrit par le 10 novembre 2025



La Provence est désormais nichée au 4 rue de la République à Avignon. Crédit photo : La Provence L.M.

Une pétition pour Mocktar, ouvrier agricole à la Tour d'Aigues



Ecrit par le 10 novembre 2025



Depuis trois ans, François et Sabrina Lachal, père et fille, travaillent avec Mocktar, ouvrier ivoirien arrivé en France en 2017, dans leur ferme familiale de la Tour d'Aigues. Il y a un an, Sabrina et François ont déposé une demande de régularisation pour Mocktar à la préfecture du Vaucluse, qui a été refusée. Face à ce refus, ils ont décidé de lancer <u>une pétition</u> signée par plus de 32 000 personnes.

Tous sont unanimes, Mocktar est courageux et travailleur. Il a appris à tailler la vigne, vendanger, ciseler les raisins de table, à refaire les palissages avant le printemps, à récolter puis battre les plantes aromatiques ou encore à améliorer la production de la culture de rhubarbe. La ferme ayant développé une activité de maraichage, c'est lui qui s'occupe de la serre, du désherbage des cultures de plein champs (carottes, pommes de terre, maïs doux, tomates, oignons, etc.). Très à l'aise avec les animaux, c'est aussi lui qui prend soin du petit cheptel de poules et de deux cochons.

"Vous n'êtes pas sans connaître les difficultés du monde agricole, à exister, à survivre et à trouver des employés. C'est un métier difficile, qui laisse peu de place au repos et au répit. Perdre Mocktar serait tragique pour nous comme pour lui", alerte Sabrina. François Lachal est installé depuis 1982 sur cette ferme de 35 hectares. Il croise le chemin de Mocktar en 2018. A ce moment-là, cela faisait près de 5 ans que François était seul sur la ferme, ne parvenant pas à recruter un ouvrier permanent motivé et fiable.

Un recours administratif est actuellement en cours, cependant la situation de Mocktar demeure encore à ce jour inchangée malgré la pétition. François va bientôt partir à la retraite et il est impossible pour



Sabrina de reprendre la ferme sans Mocktar. « Plus qu'un employé, Mocktar est devenu un membre de la famille Lachal qui a besoin de nous autant que nous avons besoin de lui », déclare Sabrina.

La pétition continue de prendre de l'ampleur et plus de 32 000 personnes ont rejoint Sabrina et François pour faire appel de la décision du 4 novembre dernier. "Mocktar a trouvé en nous et en ses amis en France, une famille et un environnement amical. Nous demandons simplement que lui soit accordé le droit à travailler en toute légalité", conclut Sabrina.

 $Pour\ signer\ la\ p\'etition: \underline{https://www.change.org/AutorisationdetravailpourMocktar}$

Vaucluse : le Covid affiche son plus fort taux d'incidence en 2021

Après <u>la forte hausse du taux d'incidence constatée en Vaucluse en semaine 47</u>, avec 594 cas pour 100 000 habitants les données épidémiologiques enregistrent le plus fort taux d'incidence dans le département en 2021 pour la semaine 48 (du 29 novembre au 5 décembre). Il faut remonter à fin octobre et début novembre 2020 pour trouver des niveaux équivalents ou supérieurs (jusqu'à 700).

En une semaine, le nombre de personnes infectées a progressé de 69,7% dans le département. C'est dans le secteur d'Aygues-Ouvèze (1 007) que les chiffres sont les plus élevés. Comme la semaine précédente, le Sud-Luberon (923) et les Sorgues du Comtat (743) sont aussi particulièrement touchés. Partout dans le département, ces taux d'incidence sont au-delà de 400 alors qu'ils étaient de seulement 40 il y a moins de 2 mois.

Peu de décès malgré une hausse des hospitalisations

A ce stade, 180 personnes sont hospitalisées (contre 141 en semaine 47) dont 11 en réanimation et soins intensifs (3 la semaine précédente). Avec ces 8 personnes supplémentaires, la moyenne d'âge de ces malades passe de 78,3 ans à 68 ans. Si aucun d'entre eux n'était vaccinés en semaine 47 ils sont désormais 2 à l'être tout en étant en réanimation. Par ailleurs, 118 personnes sont en hospitalisation conventionnelle (+29 personnes en 7 jours) et 51 en soins de suite et réadaptation (+2).

En revanche, on dénombre 3 décès liés au Covid en semaine 48. C'est moins qu'en semaine 47 (6 décès) ou 46 (5 décès) et très loin des pics précédents (voir graphique ci-dessous). Au total, depuis le début de la pandémie, 1 183 décès ont été constatés dans le département : 997 à l'hôpital 186 en Ehpad (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).

La vaccination au ralenti





La semaine dernière seulement 526 personnes supplémentaires ont reçu leur première dose. Ils étaient à peine 512 à recevoir leur deuxième. Ils sont ainsi désormais 431 646 à avoir reçu une première dose dans le Vaucluse (89,4% des plus de 12 ans contre 90,1% au niveau national) et 425 151 à s'être fait injecter leur seconde dose (88,1% pour le Vaucluse et 88,2% pour l'Hexagone).

Lutte contre la cinquième vague : nouvelles mesures en vigueur

Education

- Passage au niveau 3 du protocole sanitaire dans les écoles primaires à compter du 9 décembre prochain (port du masque obligatoire dans les cours de récréation et limitation du brassage à la cantine et des activités sportives de haute intensité en intérieur).
- La règle de la fermeture de la classe pour une durée de 7 jours dès le premier cas positif ne s'applique plus à l'école primaire depuis la semaine du 29 novembre : les élèves présentant un test négatif dans les 24 heures peuvent continuer à aller en classe.
- Les collégiens, à partir de la 6°, qui disposent d'un schéma vaccinal complet, peuvent continuer les cours en présentiel. Les élèves non vaccinés doivent suivre les cours depuis leur domicile durant la période d'isolement.

Loisirs

- Fermeture des discothèques dès ce vendredi 9 décembre, pour une durée de 4 semaines.
- Limitation des rassemblements festifs dans la sphère privée.
- Évènements festifs et conviviaux en extérieur : Evolution des protocoles, sous le contrôle des préfets.
- Suspension des cocktails dans les événements organisés en intérieur ; application systématique pour les points de restauration organisés en extérieur.

Milieu professionnel

- Incitation à restaurer le télétravail, 2 à 3 jours par semaine.
- Limitation des réunions en présentiel.
- Report des pots de départ

Déplacements

- Toute personne de 12 ans et plus entrant sur le territoire français doit présenter un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24h ou 48h en fonction du pays de provenance. Seule exception : les personnes disposant d'un schéma vaccinal complet, en provenance d'un Etat-membre de l'UE.
- Pour faire face à la propagation du variant Omicron, la classification des pays a évolué avec l'ajout d'une classification "rouge écarlate".

Vaccination

- Ouverture de la vaccination aux 5-11 ans en situation de vulnérabilité à compter du 15 décembre.
- Ouverture de la campagne de rappel à toute la population adulte de plus de 18 ans, cinq mois après la



dernière injection ou infection, depuis le samedi 27 novembre.

Pass sanitaire

A compter du 15 décembre, les personnes de 65 ans et plus, et les personnes vaccinées avec le vaccin Janssen devront justifier d'un rappel vaccinal pour que leur pass sanitaire reste valide. Les personnes de 18 à 64 ans ayant eu leur dernière dose de vaccin avant le 17 juin devront avoir effectué leur rappel au 15 janvier pour conserver leur pass sanitaire. Depuis le 29 novembre, seuls les tests PCR et antigéniques datant de moins de 24h sont des preuves constitutives du pass sanitaire.

Gestes barrières

Le port du masque est obligatoire en intérieur dans tous les ERP (Etablissement recevant du public), y compris ceux soumis au 'pass sanitaire'.

1/ Obligation du port du masque :

- en extérieur pour toute personne de onze ans et plus dans les rues, les zones piétonnisées et les espaces publics, dès lors que la distanciation physique d'au moins 2 mètres entre 2 personnes ne peut-être respectée (III de l'article 1er du décret n°2021-699 du 1er juin 2021 modifié).
- dans les cours de récréation des écoles élémentaires de l'ensemble du département pour toutes les personnes de plus de 6 ans.

Grand Delta Habitat, à fond sur les économies d'énergie



Ecrit par le 10 novembre 2025



Grand Delta Habitat et EDF ont signé une 2° convention 'de la maîtrise de la demande d'énergie' courant jusqu'à fin décembre 2025. Ambition ? Réduire les consommations énergétiques des résidences. La coopérative s'est, dans un même temps, associée à 14 autres bailleurs de l'arc méditerranéen. Objectif ? Utiliser le levier des économies d'énergie via EDF pour développer les rénovations et réhabilitations dans le logement social.

La 1^{re} convention avait été signée avec EDF en 2018 appuyée par Promotelec –association pour la promotion des usages de l'électricité dans le bâtiment résidentiel et le tertiaire- en charge du contrôle des dossiers de GDH.

Conseil d'administration

En mars 2021, Le Conseil d'administration de Grand Delta Habitat a décidé que d'ici 5 ans, 50% du patrimoine serait classé en A, B, C et 50% en D. En juin 2021, l'enveloppe pour les réhabilitations a été portée de 15 à 18M€.



5 000 logements revus

GDH est principalement intervenu sur 5 000 logements revoyant l'isolation des murs et des combles, l'isolation thermique par l'extérieur et des façades (ITE), le remplacement de chaudières par des dispositifs plus performants et l'isolation des toitures et terrasses, annihilant 60 000 tonnes de CO2 sur la période 2018-2021. Dans un même temps, l'étude des dossiers de travaux et le contrôle des travaux a permis à GDH d'obtenir presque 3M€ de la part d'EDF pour la période 2018-2020 via les Certificats d'économie d'énergie et de bénéficier de presque 1,4M€ pour l'année 2020.

Accompagnement avec EDF

«EDF accompagne le bailleur social dans cette démarche au moyen de la vente par GDH à EDF de <u>Certificats économies d'énergies</u> (CEE, anciennes primes d'économie d'énergie initié par le Gouvernement en 2005 via la Loi de programmation des orientations de la politique énergétique) », explique Yann des Longchamps, directeur EDF Commerce Méditerranée.

En clair?

La coopérative GDH montre patte blanche pour les travaux envisagés puis réalisés obtenant la validation d'EDF puis son soutien sous la forme de primes délivrées après instruction et vérification des travaux relevant de l'économie d'énergie qui intervient sur les menuiseries, l'isolation, le chauffage et la régulation et les énergies renouvelables.

Dans le détail, pour passer de D à C et bien mieux encore

Grand Delta Habitat est intervenu sur 78 logements à la résidence Saint-Chamand, à Avignon, dont la construction date de 1972. Le bâtiment est ainsi passé de D à C après plus d'1,7M€ de travaux dont 135 747€ de prise en charge EDF. Même mode opératoire pour la résidence de l'Oseraie construite en 1968, toujours à Avignon, pour 233 logements et l'investissement de presque 3M€ de la part de GDH et une aide EDF de 633 780€ pour un passage de D à C. Ça aussi été le cas de la résidence Portail Lançon à Orange pour 96 logements construits en 1963 un coût d'investissement des travaux de 1 316 707€ amoindris de 269 891€ d'aides et un passage de D à C. La résidence des Acacias construite en 1960 et accueillant 39 logements a été revue à hauteur de 702 000€ en bénéficiant d'un certificat d'économie d'énergie de 94 500€ et un passage de D à C. Une belle réussite pour la résidence Le Ramadou, toujours à Orange, datant de 1982 composée de 35 logements dont les travaux à plus de 2,3M€ et 55 000€ d'aide ont permis le passage du bâtiment de E à B. Il faut dire que la résidence n'était plus habitée depuis plusieurs années ce qui a sans doute facilité grandement les travaux. La résidence Domaine Julian à Lapalud construite en 1963 et proposant 48 logements a bénéficié de 700 496€ dont presque 82 000€ d'aide, permettant le passage en DPE de E à C. Mention spéciale pour la résidence Mas Mathieu à Nîmes construite en 1955 pour un coût des travaux de plus de 1,4M€, dont 182 151€ d'aide et un passage de la lettre D à B. Enfin, la résidence La Source à Marseille construite en 1959 et proposant 193 logements a été revue à hauteur de plus de 7M€! Pour une aide de 250 485€ et un passage de D à C.

Diagnostic du patrimoine

Pour se faire une petite idée ? Au 30 septembre 2021, le patrimoine de GDH comprend **36,10%** de son patrimoine en **D** ; **29,05%** en **C**, **15,64%** en **A** ; 10,55% en E ; 5,58% en B ;; 0,71% sont en F ; 0,01% sont en G tandis que 2,35% des bâtiments ne possèdent pas encore d'étiquettes.

En savoir plus

Changement de classification du DPE

La réforme du diagnostic de performance énergétique (DPE), passée en juillet 2021 a considérablement changé la donne d'une part sur le prix de vente mais également sur la location du bien puisque le dispositif évalue dorénavant la consommation énergétique du lieu et le taux d'émission de CO2 du logement.

Consommation primaire d'énergie et empreinte carbone

Le mode de calcul prend en compte le type d'énergie alimentant le logement -gaz, électricité, bois, fioul-(Ndlr: un logement chauffé au gaz ou au fioul est actuellement classé en F) ainsi que désormais l'isolation et le mode de chauffage. Cela induit un changement de classification qui, selon la Fnaim (Fédération nationale de l'immobilier) devrait bousculer le classement de 40% des biens, dans le privé. A l'étude? La consommation primaire d'énergie qui dépend principalement de l'isolation et son empreinte carbone déterminée par les émissions de gaz à effet de serre calculées par rapport aux types d'énergie utilisée. Pour ces deux critères c'est la moins bonne note qui déterminera l'étiquette finale.

A compter de janvier 2022

A compter du 1er janvier 2022, l'affichage des deux étiquettes et de l'estimation du montant moyen des factures énergétiques du logement (une nouveauté du DPE) sera rendu obligatoire sur toutes les annonces immobilières. Également, alors qu'auparavant le DPE examinait 3 postes de dépenses : le chauffage, le refroidissement et la production d'eau chaude sanitaire, le nouveau DPE prend également en compte l'éclairage et la ventilation du bien.

Valeur verte

Pour les logements les moins performants F et G, un pictogramme 'passoires énergétique' apparaîtra en rouge rappelant que ces logements deviendront interdits à la location d'ici 2023, mesure introduite par le projet de loi Climat et résilience.

Changement de classification ?

Pour les particuliers, le Gouvernement les invite à se rapprocher du Comité français d'accréditation (Cofrac) permettant un diagnostic délivrant un DPE valable 10 ans et la recommandation de travaux énergétiques.

Quand effectuer sa dose de rappel pour



conserver son passe sanitaire valide?



À compter du 15 décembre 2021, les personnes de plus de 65 ans et les personnes vaccinées avec le vaccin Janssen devront avoir reçu une dose de rappel pour que leur passe sanitaire reste valide. À compter du 15 janvier 2022, le passe sanitaire est conditionné à la dose de rappel pour toutes les personnes âgées de 18 ans et plus.

La dose de rappel doit être administrée 5 mois après la dernière injection d'un vaccin à double dose (Pfizer, Moderna, Astrazeneca) ; 1 mois après la monodose pour le vaccin Janssen. Un délai supplémentaire après votre date d'éligibilité à la dose de rappel (5 mois ou 1 mois après la dernière injection selon le vaccin) est accordé pour effectuer la dose de rappel.

A partir du 15 décembre 2021 :

• Les personnes de 65 ans et plus vaccinées avec des vaccins à double dose (Pfizer, Moderna,

Astrazeneca) devront avoir reçu leur dose de rappel (3^e dose) 7 mois après leur dernière injection.

• Les personnes vaccinées avec le vaccin Janssen, quel que soit leur âge, devront avoir reçu leur dose de rappel 2 mois maximum après l'injection de leur monodose.

A partir du 15 janvier 2022 :

• Toutes les personnes âgées de 18 ans et plus devront avoir reçu une dose de rappel au maximum 7 mois après leur dernière injection ou infection au Covid pour bénéficier d'un passe sanitaire valide.

Au-delà de ces délais, leur QR code sera désactivé automatiquement, le passe sanitaire sera placé dans la catégorie « certificat expiré » et ne pourra plus être utilisé. Pour connaître la date limite à laquelle vous devez recevoir votre dose de rappel pour ne pas perdre votre passe sanitaire, l'Assurance maladie propose un nouveau téléservice Mon rappel Vaccin Covid . Vous pouvez également utiliser le simulateur de MesconseilsCovid .

Validité du QR code

Les personnes qui reçoivent leur dose de rappel disposent d'un nouveau QR code, il sera valide 7 jours après l'injection de rappel. Ce sera donc le nouveau passe sanitaire à présenter dans les lieux et événements où il est exigé.

Pour les personnes qui reçoivent leur dose de rappel dans les délais (7 mois après leur dernière injection pour les vaccins à double dose, 2 mois après la monodose du vaccin Janssen), le QR code généré au moment de leur précédente vaccination restera actif pendant 7 jours de façon à ce qu'elles puissent disposer d'un passe sanitaire valide. Pour les personnes qui ne font pas leur rappel dans les délais requis, leur QR code sera désactivé automatiquement et leur passe sanitaire ne sera plus valide.

Lire aussi : Covid : le taux d'incidence remonte en flèche en Vaucluse

Personnes ayant contracté la Covid

Vaccins Pfizer, Moderna, Astrazeneca:

- Si vous avez contracté le Covid avant la vaccination et avez reçu une injection unique, vous pouvez recevoir une dose de rappel (2e dose) 5 mois après votre 1 ère dose de vaccin.
- Si vous avez reçu une première injection, puis avez été contaminé par le Covid, vous pouvez recevoir une dose de rappel (2e dose) 5 mois après l'infection (date du test positif).
- Si vous avez contracté le Covid après avoir reçu un schéma vaccinal complet, vous pouvez effectuer votre rappel (3e dose) 5 mois après l'infection.

Vaccin Janssen:

- Pour les personnes ayant eu le Covid-19 avant leur injection de vaccin Janssen, la dose de rappel se fait 4 semaines après la dose reçue.
- Pour les personnes ayant eu le Covid après leur injection de Janssen, deux situations :
 - Si l'infection date de moins de 15 jours après l'injection : les personnes reçoivent une dose additionnelle de vaccin ARNm 4 semaines après l'infection. Elles sont éligibles au rappel vaccinal dès 5 mois après cette dose additionnelle.
 - Si l'infection date de plus de 15 jours après l'injection : les personnes n'ont pas besoin de compléter leur schéma vaccinal avec une dose additionnelle. Elles sont éligibles au rappel dès 5 mois après l'infection.

L'injection supplémentaire est renseignée dans « SI Vaccin » comme une dose de rappel, et non comme une 2° injection. Votre passe sanitaire sera donc valide 7 jours après cette 2° dose correspondant à une dose de rappel.

Si vous avez été infecté moins de 5 mois auparavant et ne pouvez encore effectuer votre rappel, vous pouvez utiliser le QR Code de votre résultat de test RT-PCR ou antigénique positif d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois comme preuve de rétablissement, valable dans le cadre du passe sanitaire.

Toutes les informations, cliquez ici.

Lire aussi : Port du masque : les mesures applicables en Vaucluse à compter d'aujourd'hui

L.M.

Un nouveau directeur de la danse à l'Opéra du Grand Avignon, le chorégraphe sicilien Emilio Calcagno

Il est arrivé en France en provenance de sa Catane natale dans les années 90. Il a travaillé avec Rosella Hightower (Cannes), avec Angelin Preljocaj (Aix-en-Provence), il a dansé à New-York, au Bolchoï de Moscou, au Théâtre de la Ville à Paris, à La Vieille-Charité au-dessus du Vieux-Port à Marseille puis fondé sa propre compagnie « Eco / Emilio Calcagni » en 2006. Et depuis le 1er septembre, Emilio Calcagno est à la tête du Ballet de l'Opéra du Grand Avignon où l'ont précédé Eric Vu An et Eric Bélaud.



Ecrit par le 10 novembre 2025

« Sa vie est un long voyage chorégraphique » dira de lui Claude Morel, en charge du « Spectacle vivant » et de « L'opéra » au Grand Avignon lors de la conférence de presse de présentation mardi. Le directeur du lieu, <u>Frédéric Roels</u> ajoutera : « Nous vivons un moment symbolique, nous franchissons une nouvelle étape. Notre ballet va changer de dimension, de vocation, plus contemporaine que néo-classique, il faut qu'il puisse tourner dans les grandes maisons d'opéra françaises voire internationales d'ici un an ou deux. Quand nous avons lancé le concours, nous avons reçu 45 candidatures et Emilio a été choisi à l'unanimité grâce à son travail, sa philosophie, son esthétisme de la danse, son originalité, son engagement. »

Emilio Calcagno prend enfin la parole pour parler de « Storm », sa toute 1ère création pour l'Opéra du Grand Avignon. Il insiste « Je suis très heureux d'être ici à Avignon, j'avais envie de travailler avec les danseurs de cette maison, ils ont leurs habitudes, leur histoire, ils se connaissent, c'est une force. Ma 1ère chorégraphie, « Storm » (la tempête) passe par leurs corps, leur physicalité. Je ne veux pas les effacer mais les faire évoluer, les mettre en avant, en danger, avec ma mise en espace , des sauts, des diagonales, des cercles. Sur scène, il y aura 7 ventilateurs industriels qui vont souffler jusqu'à 90km/h, des rafales qui perturberont les danseurs, les balaieront, repousseront leurs limites ».

« Il y aura 14 danseurs, dont 2 stagiaires sur le plateau, c'est beaucoup, je suis responsable d'eux, je dois les respecter tout en les faisant évoluer. Je proposerai un maximum de créations, pas des reprises où les danseurs reproduisent toujours les mêmes gestes, les mêmes pointes, restent dans un confort artistique ».

La musique a été spécialement composée par Mathieu Rosso et Denis Guivarch, respectivement guitariste et saxophoniste mais elle sera tour à tour électro, jazzy ou numérique.

Représentations : 26 et 28 décembre - L'Autre Scène - Vedène. Réservations : 04 90 14 26 40 ; $\frac{1}{2} \frac{1}{2} \frac{1}{2$

Les Femmes cheffes d'entreprises sont-elles des leaders ?



Ecrit par le 10 novembre 2025



Dominique Santoni, présidente du Conseil départemental de Vaucluse était l'invitée des Femmes cheffes d'entreprise (FCE). Au programme ? La femme qu'elle est et son implication dans la vie de la Cité. Rencontre.

Dominique Santoni est Aptésienne. Après des études à Aix-en-Provence puis à Paris, elle débute sa carrière au sein d'agences de publicité où elle travaille durant une dizaine d'années. A la naissance de son fils ainé, elle créé sa propre entreprise et devient agent pour photographes durant 18 ans. «Nous avions monté un bureau à Paris, puis à New-York, à Milan et à Londres.» Son père, Georges Santoni, pharmacien à l'hôpital d'Apt, a été député (de 1958 à 1962 et de 1968 à 1973) et maire UDR (Union des démocrates pour la République) d'Apt (de 1965 à 1971).

Depuis 10 ans en politique

«La politique ne m'intéressait pas. De Paris je revenais à Apt régulièrement -parce que je suis très famille- puis je repartais avec de plus en plus de chagrin. C'était le moment aussi où nous avions décidé,



avec mon associé, de développer le bureau de New-York. Mon mari, qui travaillait chez Publicis, y était muté. Alors que toute la famille était prête à franchir l'Atlantique, mon père est décédé. Il n'était pas question de laisser ma mère seule. Nous aurions pu aller à New York, nous sommes partis à Apt! (rires de la salle). C'est à ce moment que l'on m'a demandé de me présenter à un premier mandat. Je me suis prise au jeu et cela m'a beaucoup intéressée. J'ai vendu mon entreprise et suis entrée en politique, cela fait maintenant 10 ans.»

Qui je suis

«J'ai été maire d'Apt, élue à la Communauté de communes, puis le binôme de Maurice Chabert (ancien président du Conseil départemental 84) vice-présidente élue aux sports, associations et collèges et des transports (désormais transférés à la Région). Je me suis présentée à un second mandat et été élue sur le canton d'Apt. Alors que nous étions dans une majorité relative et que je suis plutôt une femme de droite, le duo Anthony Zilio (maire de Bollène ex PS puis sans étiquette)- Christine Lanthelme, qui avait demandé à rencontrer les deux candidats de gauche (Jean-François Lovisolo) et de droite, a décidé de voter pour moi. Je ne pouvais plus reculer et j'ai été élue. Mon seul regret ? Avoir dû renoncer à ma mairie pour l'aspect terrain et proche du monde de l'entrepreneuriat que j'ai connu. Maintenant ? Je suis dans une grosse machine.»

Ce qui m'intéresse

«Le Conseil départemental ? C'est la collectivité de la proximité : collèges, culture, agriculture, sports, associations, insertion, les solidarités, le RSA, les enfants, la grande vieillesse, les routes... La vie des Vauclusiens est tous les jours en rapport avec le Conseil départemental. Ce que j'aime ? C'est faire ! Un héritage de ma première vie. Je dirige le département comme avant la mairie, comme un chef d'entreprise. Je ne me vois pas me présenter pour les législatives parce que ça n'est pas assez concret.»

Feuille de route

«D'abord sortir de cette idée de département le plus pauvre car le Vaucluse a énormément d'atouts et regorge de talents. L'idée ? Donner envie de Vaucluse et pour cela investir pour accueillir des entreprises et populations exogènes, remettre les gens en selle via l'insertion et mettre le département sur le devant de la scène. Investir ? Oui, par les grands travaux comme l'aménagement du carrefour de Bonpas -gros nœud routier- qui devrait sortir de terre en 2026 car le temps politique est un temps long. Mon programme ? Investir, rénover, embellir, bouleverser et retrouver l'allant du monde entrepreneurial. Ce que je veux ? Réveiller, donner l'envie à ce bateau au long cours, que tout le monde soit fier d'habiter en Vaucluse et se sortir du classement misérable dans lequel on se trouve !»

La Place de la femme entrepreneur

«Avoir imposé la parité en politique a été important. Logiquement on ne devrait même pas avoir besoin de l'imposer. Je ne pense pas que nous ayons à nous adapter à un modèle masculin. Les femmes sont différentes parce qu'elles ont l'humilité, l'empathie. La maternité font d'elles des êtres à l'écoute, enfin, elles ne s'engagent pas à la légère. Oui, elles manquent de confiance en elles et elles doutent... Alors je me remémore cette phrase un peu caricaturale de Françoise Giroud : 'La femme sera l'égale de l'homme le jour où, à un poste important, on désignera une femme incompétente'. Je crois que, parfois, elles se sentent étouffées, avec cette petite idée de n'être pas tout à fait égales aux hommes et de devoir faire



leurs preuves lorsque les hommes n'ont pas à le faire... C'est dommage. Les femmes ont encore des combats à mener, des positions à affirmer et surtout du talent.»

Les partenariats publics privés

«La Loi Notre (Nouvelle organisation territoriale de la République) a transféré la compétence économique du Département à la Région, alors j'aimerais mettre en place des ambassadeurs du territoire permettant de faire se rencontrer davantage les mondes économique et politique qui interviendraient dans le sport, la culture et encore ailleurs, afin d'aider au développement économique du département.»

L'emploi

«Nous concevons toutes des problèmes à recruter des personnes compétentes, qu'est-il possible de faire ? » Interroge une adhérente des FCE. «Nous avons créé une plateforme <u>Job Vaucluse</u> sur laquelle sont mis en relation entreprises et publics en demande d'emploi. Le travail n'est pas assez valorisé. Peut-être faudrait-il augmenter le salaire des travailleurs et créer une plus grande différence avec ceux qui ne travaillent pas. Au Département nous essayons de baisser le nombre d'allocataires du RSA (Revenu de solidarité active), en menant une politique de contrôle accrue, au profit du lancement de formations et de campagnes de recrutement. Nous avons un problème d'emploi dans tous les secteurs et dans tout le Vaucluse. Nous travaillons avec la Région pour mettre en adéquation emplois et formations.»

Mandats

Dominique Santoni (LR, Les Républicains) a été élue maire d'Apt en 2015, succédant à Olivier Curel élu maire de 2008 à 2015. Elle a été Conseillère, vice-présidente départementale du canton d'Apt, suppléante du député Julien Aubert et élue présidente du Conseil départemental depuis juillet 2021. Véronique Arnaud-Deloy (LR), professeur d'anglais au lycée d'Apt, lui succède en tant que maire d'Apt depuis le 20 juillet 2021.

Elles étaient là

La soirée des FCE avec leur invitée, Dominique Santoni s'est déroulée au Grand café Barretta à Avignon, mercredi 17 novembre en soirée. En présence d'Odile Bouchard, conservatrice du Musée Vouland, Carole Pauleau, de l'association Face Vaucluse, agir contre l'exclusion ; Dominique Brogi, Bijou connecté MonShérif ; Anaïs Aubert, coach Ozéaxion, Monique Deyaert, cheffe à domicile et David Pellet.

Les adhérentes sont : Renate Nicolai ; Florence de Graeve ; Marie-Pierre Egloff ; Nathalie Maillet ; Sylvie Inzirillo ; Marie Daladier ; Magdo Nitard ; Claudie Delauche ; Michèle Faure ; Bénédicte Anav ; Sandra Vich ; Chantal Cayla ; Stéphanie Marchal ; Chrystel Malachane ; Delphine Vassille ; Mathilde Durand ; Bettina Martin ; Martine Boisset ; Magali Beaumont-Bertholet ; Isabelle Suzan-Nibbio ; Valérie Martin ; Alexandra Farnos ; Céline Boutroy ; Nadia Esposito ; Elodie Germain ; Marie Proniewski ; Isabelle Rimbaud ; Anne-Laure Leblanc et Jacqueline Marinetti.



Ecrit par le 10 novembre 2025

